

de la Consti-
tution.

notre Royaume, & d'éloigner ou d'arrêter tout ce qui en pourroit troubler la tranquillité, c'est par cette obligation indispensable que sur les contestations qui se sont élevées à l'occasion de la Bulle donnée par notre St. Pere le Pape contre le livre intitulé, *Reflexions Morales sur le Nouveau Testament*, Nous aurions d'abord exorté les Evêques qui paroissent être de sentimens differens, à s'expliquer entre eux, & à convenir sur tout ce qui pouvoit regarder les dogmes de la foi; mais quoiqu'ils aient déclaré que, graces à Dieu, il n'y avoit entre eux aucune diversité de sentimens sur ce qui appartient à la foi, Nous avons encore trouvé des obstacles à une tranquillité parfaite, & ayant reconu avec douleur que l'aigreur des disputes & des écrits retardoit l'union que menageoit avec des soins infatigables notre très cher & très amé Oncle le Duc d'Orleans Regent, Nous aurions imposé par notre Declaration du 7. Octobre 1717. un silence general & absolu dans notre Royaume sur les matieres contestées. L'effet sembloit répondre à nos desirs & le Duc d'Orleans ayant profité heureusement du calme que notre dite Declaration avoit produit, Nous avons lieu d'esperer que la paix de l'Eglise auroit été le fruit de son application & de ses travaux, lors que des événemens imprévus ont renouvelé les disputes, & ont donné lieu à des démarches qui auroient pû nous faire craindre que l'esprit de discorde ne prévailut, si nous n'avions pas connu les veritables sentimens des Evêques de notre Royaume, & si nous n'avions pas de nouveaux motifs d'esperer que Dieu, qui a refusé la paix de l'Église